

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 108-2022

Point 24.2

Point 24.2. de l'ordre du jour

Universitarisation de formation de santé - Coopération pour le diplôme d'Etat de puéricultrice grade master

EXPOSE DES MOTIFS

L'Université de Strasbourg travaille à l'intégration du diplôme d'Etat de Puériculture à l'Université. C'est une forme particulière d'universitarisation où le grade et le diplôme seront délivrés par l'Université mais la formation aura lieu dans l'école de Puériculture.

La maquette finale n'est pas encore terminée. Il reste un an pour la diplomation en M2 et réaliser cette réingénierie nécessaire à l'ouverture du cursus de master.

En attendant, il faut prévoir une étape spéciale en 2022-2023 pour que les étudiants de cette école puissent s'inscrire à l'Université. Cette étape comportera des éléments de validation commun au DE IPA.

L'ensemble des deux années sera revu et reproposé pour 2023-2024 et soumis aux instances dans le cadre de la campagne de création de formation à la fin de l'année universitaire 2022/2023.

Date de validation par le conseil de composante : 19/09/2022

Présentation des annexes : Le dossier de demande d'accréditation.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **mesures transitoires mise en place par l'Université de Strasbourg dans le cadre de l'universitarisation de la formation en puériculture.**

Résultat du vote

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants | 28 |
| Nombre de voix pour | 28 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

Projet d'adaptation de l'expérimentation d'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat (IPDE)

Mis à jour le : 1/07/2022

Préambule : ce document se lit en complément du projet d'expérimentation pour la création d'un double cursus universitaire DE de puéricultrice et diplôme national de Master.

Contexte :

L'expérimentation nommée ci-dessus a été accordée par le MESRI en date du 7 mai 2022. La publication tardive n'a pas permis l'adaptation de la mention santé à ce projet comme prévu initialement du fait de l'impossibilité de mutualiser l'enseignement.

Le projet a été adapté pour une mutualisation avec la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancé (IPA) - Grade M2

Modifications apportées pour la rentrée de septembre 2022 :

Pour accéder en 2023 à l'enseignement du Master 2 soin à l'enfant, les étudiants titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice obtenu en 2023, devront avoir validé également les 3 UE suivantes mutualisées avec la formation IPA :

- 1. UE Langue vivante - Anglais :

| SEMESTRE 1 | CM : 0H | Nombre d'heures d'e-learning minimum : 16h | TE : 34h | ECTS : 2 |
|--|--|---|--------------|----------------------------------|
| Objectif | Eléments de contenus | Modalité | Durée | Proposition d'intervenant |
| Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la puériculture | Vocabulaire de la puériculture, de la santé, de la recherche | Parcours e-learning (Mischool) | Minimum 16h | |
| Evaluation : Session 1 : réalisation des 16h d'e-learning sur la plateforme et validation de quizz Session 2 : idem | | | | |

| SEMESTRE 2 | CM : 0h | TD : 8h | TE : 17h e learning | ECTS : 1 |
|--|---|-----------------|------------------------|---|
| Objectif | Eléments de contenus | Modalité | Durée | Proposition d'intervenant |
| Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la puériculture | Vocabulaire de la puériculture, de la santé, de la recherche Lecture d'articles scientifiques ou professionnels en lien avec la puériculture | TD | 4x2h | A définir avec Pia ACKER et Nicole JUNGER |
| Evaluation : Session 1 : Présentation orale d'un article scientifique ou professionnel en groupe restreint Session 2 : Idem (Amélioration de la présentation orale de la session 1) | | | | |

Projet d'adaptation de l'expérimentation d'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat (IPDE)

2. UE Méthodes et outils

| SEMESTRE 1 | CM : 4h | TD : 4h | | TE : 17h | ECTS : 1 |
|--|---|---|---------------|---------------------------|----------|
| Objectif | Eléments de contenus | Modalité | Durée | Proposition d'intervenant | |
| Développer le niveau de connaissances générales en numérique Progresser dans l'acquisition de nouvelles compétences dans cinq domaines: information et données; communication et collaboration; création de contenu; protection et sécurité; environnement numérique. | Plateforme nationale PIX Une liste de compétences à développer de façon privilégiée sera communiquée aux étudiants | Auto entraînement sur la plateforme PIX | | | |
| Approfondir les fonctionnalités de WORD EXCEL PPT | Initiation à WORD EXCEL PPT | CM | 4h | | |
| Utiliser des outils de recherche documentaire pour la recherche | Présentation des outils Initiation ZOTERO | TD | 2X 2h + TE | Marie-Christine ROUCHEL | |
| Modalités d'évaluation : Session 1 : Moyenne du score PIX des compétences sélectionnées et d'une évaluation technique d'un document Word, ébauche du projet professionnel Session 2 : Idem (Amélioration du score PIX et du document word) | | | | | |

3. UE Recherche

| SEMESTRE 1 | CM : 15h | TD : 15h | | TE : 20h | ECTS : 2 |
|---|--|------------|-------|---------------------------------|----------|
| Objectif | Eléments de contenus | Modalité | Durée | Proposition d'intervenant | |
| Renforcer les connaissances des différents domaines de recherche | Différentes formes de recherche dans le domaine de la santé. Fondements de la démarche scientifique | CM | 6h00 | Rachel PERREL | |
| S'approprier les différentes méthodes d'investigation | Différentes méthodes d'investigation : méthodes qualitatives et quantitatives | CM | 6h00 | Rachel PERREL | |
| Elaborer une question de recherche | Précision du thème et du domaine de recherche Réflexion et enrichissements entre pairs | TD | 3h00 | ML.LEININGER C. WACH | |
| Participer à une journée de communication | Journée scientifique du réseau Naître en Alsace ou ANPDE | Conférence | 7h00 | | |
| S'approprier le travail de recherche Elaborer le projet professionnel | Accompagnement à la réflexion et à l'élaboration du projet professionnel | TD | 9h00 | Guidants projets professionnels | |
| Questionner la place de l'infirmière puéricultrice dans le domaine de la recherche | La posture de chercheur dans la fonction IPDE Rapport entre IPDE et recherche : quel périmètre ? Immersion dans la recherche professionnelle, quel positionnement ? Aspect collaboratif de la recherche | CM | 3h | C. DEBOUT | |
| Identifier une problématique et formuler un questionnement | Production d'un écrit décrivant les étapes du projet professionnel | TD | 3h | ML. LEININGER C. WACH | |
| Evaluation : Session 1 : Production d'un écrit 1 ^{ère} étape du projet professionnel. | | | | | |

Projet d'adaptation de l'expérimentation d'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat (IPDE)

Session 2 : Idem (Amélioration de l'écrit de la session 1)

| SEMESTRE 2 | CM :3h | TD : 12h | TE : 35h | ECTS : 2 |
|--|--|----------|----------|--|
| | | | | |
| Objectif | Éléments de contenu | Modalité | Durée | Proposition d'intervenant |
| Décrire la structure d'un article | Introduction à la lecture critique d'article | CM | 3h | C. DEBOUT |
| Analyser et critiquer un article | Lecture critique d'un article de recherche | TD | 6h | ML. LEININGER C. WACH I. BAYLE L. DIETEMANN |
| S'approprier le travail de recherche Elaborer le projet professionnel Interpréter les données recueillies | Accompagnement à la réflexion et à l'élaboration du projet professionnel | TD | 6h | Référents guidants |
| Evaluation : Session 1 : Travail écrit et soutenance orale du projet professionnel Session 2 : Approfondissement du travail écrit et soutenance orale du projet professionnel | | | | |

L'évaluation de chaque UE sera réalisée chaque semestre par l'équipe pédagogique du master. Un jury, composé au minimum d'un enseignant de l'université, d'un enseignant de l'IFP, du responsable pédagogique de l'IFP et d'un directeur se réunira pour valider les résultats. En cas d'échec une deuxième session sera réalisée.

La présence aux TD est obligatoire.

La mutualisation impose une augmentation du nombre de sessions de TD (à effectif limité)

Le choix des enseignants de ces nouvelles sessions pourra être défini selon les ressources humaines disponibles.

Par ailleurs certains cours sont mutualisés avec l'école de sages-femmes, notamment les cours relatifs à l'accompagnement à l'allaitement. (CM : 14h, TD : 3h, TP : 3h)

UE METHODES DE TRAVAIL

Semestre : 1 Compétence : 6 (transversal) ECTS : 3

Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

1. Conduire une recherche documentaire et bibliographique.
2. Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques.
3. Identifier les données issues de la recherche et les innovations permettant de faire évoluer sa pratique.
4. Définir une problématique de recherche et formuler un questionnement.
5. Conduire des études à visée professionnelle ou pluri-professionnelle, contribuant à enrichir les connaissances, dans son propre domaine d'expertise en collaboration avec les partenaires concernés.
6. Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche.
7. Exploiter les résultats de l'investigation et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les connaissances professionnelles.
8. Elaborer des documents professionnels et scientifiques destinés à des communications orales et écrites.
9. Communiquer sur les pratiques professionnelles infirmières en pratique avancée et sur les résultats obtenus.
10. Identifier les appels à projets de recherche dans son champ de compétences.

Nombre d'heures de CM : 0H

Nombre d'heures de TD : 25H

Responsable pédagogique de l'UE : Pr EA SAULEAU /Isabelle SEBRI

Objectifs :

Former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.) ;

Compétences à acquérir

A partir de la mise en place d'un profil PIX personnalisé selon les propres compétences numériques de chaque étudiant, la formation et la certification visent à savoir:

- Gérer, traiter et partager des données ;
- Développer des documents textuels (textes et données chiffrées) et multimédias ;
- Sécuriser l'environnement numérique ; protéger les données personnelles ;
Mener une recherche ; collaborer à des projets numériques.

- certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique. Ancien **C2i**

| Objectifs généraux du cours et séquence | Modalité | Contenus | Temps | Dates et intervenant |
|---|--------------------------|--|-------------|------------------------------------|
| _ Certificat PIX unistra Le PIX est un service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Il permet d'évaluer ses propres compétences en bureautique et | Travail personnel | Réunion de Présentation et d'information et modalités de travail | 1h30 | Demande envoyée 29 ou 30/09 |
| | | Travail personnel de préparation à la certification | 12h | |

| | | | | |
|--|--------------|---|----|---|
| <p>en informatique par la définition d'un profil personnalisé. Il permet de progresser dans l'acquisition de nouvelles compétences dans cinq domaines: information et données; communication et collaboration; création de contenu; protection et sécurité; environnement numérique.</p> <p>Une partie de la formation est assurée à la Faculté de Théologie protestante: formation de base au traitement de texte, sécurisation des données, formation à la recherche sur Internet, gestion de son environnement numérique.</p> | | | | |
| | | Evaluation, certification PIX | 2h | |
| | CM/TD | Initiation à WORD EXCEL PPT | 6h | <p>Lionel MONZIGER SFC</p> <p>Mercredi 14/09 /2022 de 9h à12h</p> <p>Mercredi 28/09/2022 de 9H à 12h</p> |
| <u>Préparation aux méthodes et techniques de travail universitaires</u> | TD | | 2h | <p>27/09/2022 de 9h à 10h30</p> <p>JP DILLESEGER ET Isabelle SEBRI</p> |
| Recherche documentaire | TD | Environnement documentaire et presse | 2h | <p>Mme ROUCHEL Marie-Christine</p> <p>Lundi 26/09/2022</p> <p>de 9h à 11h et de 11h à 13h en demi promotion</p> |
| | TD | Bases de données en santé | 2h | Lundi 03/10/2022 de 9h à 11h et de 11h à 13h |
| | TD | Initiation ZOTERO | 2h | Lundi 17/10/2022 de 9h à 11h et de 11h à 13h |
| | TD | <p>CORRECTION</p> <p>Dossier de recherche documentaire thématique et résumé coef 3</p> | 1h | Lundi 28/11/2022 de 9h à 10h et de 10h à 11h |
| <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Certification PIX /20 coef 1</p> <p>Dossier de recherche documentaire thématique et résumé coef 3</p> | | | | |

UE ANGLAIS

Semestre : 1

Compétence : 6 (transversal)

ECTS : 3

Utiliser la langue anglaise pour rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Selon le projet des étudiants et en fonction de leur niveau initial, l'UE d'anglais vise au développement de leurs compétences linguistiques pour leur permettre de :

1. Conduire une recherche documentaire et bibliographique.
2. Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques.
3. Identifier les données issues de la recherche et les innovations permettant de faire évoluer sa pratique.
4. Définir une problématique de recherche et formuler un questionnement.
5. Conduire des études à visée professionnelle ou pluri-professionnelle, contribuant à enrichir les connaissances, dans son propre domaine d'expertise en collaboration avec les partenaires concernés.
6. Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche.
7. Exploiter les résultats de l'investigation et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les connaissances professionnelles.
8. Elaborer des documents professionnels et scientifiques destinés à des communications orales ou écrites.
9. Communiquer sur les pratiques professionnelles infirmières en pratique avancée et sur les résultats obtenus.
10. Identifier les appels à projets de recherche dans son champ de compétences.
- 11.

Nombre d'heures de CM : 0H

Nombre d'heures d'e-learning minimum : 15h

Nombre d'heures de TD : 16H TD

Responsable pédagogique de l'UE : Mme Pia ACKER

| | | |
|---|--|-----------------|
| Unité d'enseignement RECHERCHE | | |
| Semestre : 2 Compétence : 6 ECTS : 6 | | |
| CM : 21h | TD : 18h | TE : 70h |
| Prérequis : Aucun | | |
| <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les liens existants entre la théorie, la recherche et l'évolution de la pratique infirmière - Repérer les modes d'organisation de la recherche - Présenter les principes et méthodologies de la recherche et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre - Présenter la méthodologie de recherche bibliographique (si pas fait dans une autre UE) - Présenter et expliquer les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes. | | |
| <p>Éléments de contenu :</p> <p>Apports théoriques : CM</p> <p>Les différentes formes de recherche dans le domaine de la santé/ Fondements de la démarche scientifiques : 6h</p> <p>Les données probantes : production, accès et usage : 2h</p> <p>Les différentes méthodes d'investigation : méthodes qualitative et quantitative : 10h</p> <p>Introduction à la lecture critique d'article : 2 h</p> <p>+ apports pour faire une bibliographie si pas traité en S1</p> <p>Approfondissements pratiques : TD</p> <p>Soins infirmiers et recherche : table ronde/témoignages</p> <p>Immersion dans un « milieu » de recherche (cf. type de stage Recherche IADE) : 2/3 jours ? : en groupe de 2/3 personnes : production d'un écrit, présentation orale et débat avec experts</p> <p>Lecture critique d'un article de recherche en groupe de 2 : production, présentation et débat : en lien avec l'orientation IPA de chaque étudiant</p> <p>+ Participation à une journée de communication/colloque : assister à un séminaire de recherche</p> | | |
| <p>Responsables pédagogiques :</p> <p>Philippe DERUELLE Isabelle BAYLE Laetitia DIETEMANN</p> | <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Présentation et critique orale d'un article de recherche en groupe restreint</p> | |

Déclinaison opérationnelle :

| Objectif de la séquence | Intervenant (s) | Date et durée | Méthode pédagog |
|---|--|---|---|
| Introduction à la démarche de recherche | I.BAYLE L. DIETEMANN | 13 Décembre 2022 de 13h à 16h 3h de TD | Travail en sous-groupe Compétence 6 du référentiel IPA : quelles représentations ? |
| Les différentes formes de recherche dans le domaine de la santé/ Fondements de la démarche scientifique | EA. SAULEAU | Date à déterminer 6h de CM 9h 12h/ 14h 17h | Cours magistral sur support PPT |
| Les différentes méthodes d'investigation : méthodes qualitatives et quantitatives | EA. SAULEAU | Date à déterminer 6h CM 9h 12h/ 14h 17h | Cours magistral sur support PPT |
| Les données probantes : production, accès et usages | C. DEBOUT | 11 janvier 2023 3h CM | Cours magistral sur support PPT |
| Introduction à la lecture critique d'article | C. DEBOUT | 11 janvier 2023 3h CM | Cours magistral sur support PPT |
| La posture de chercheur dans la fonction IPA | C. DEBOUT | 12 janvier 2023 3h CM | Cours magistral sur support PPT : Rapport entre IPA et recherche : compétence 6 du référentiel (avec les nouveaux apports), quel périmètre ? Immersion dans la recherche professionnelle, quel positionnement ? Aspect collaboratif de la recherche |
| Opérationnalisation de l'activité recherche en équipe | C. DEBOUT L. DIETEMANN I. BAYLE | 12 janvier 2023 3h TD | Contenu adapté à la mutualisation IPA /IPDE Pratique avancée en soins infirmiers et recherche : table ronde/témoignages |

| Objectif de la séquence | Intervenant (s) | Date et durée | Méthode pédago |
|--|---|--|--|
| | Equipe DRCI des HUS : noms des personnes à préciser | | |
| Lecture critique d'un article de recherche | I.Bayle L. Dietemann | 01/03/2023 6h TD 02/03/2023 6h TD | En groupe Production, présentation et débat : en lien avec l'orientation IPA de chaque étudiant Point sur l'évaluation |
| Evaluation (que IPA) | I.Bayle L. Dietemann + Autres co-jurys | Hors temps de présence | Travail préparatoire en autonomie TE |
| | | 27/04/2023 Présentation orale en groupe | Présentation et critique orale d'un article de recherche en groupe restreint |
| Participation à une journée de communication | | 2022/2023 JNIPA | |

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

NOR : ESRS2212231A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 39 dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 avril 2022,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les universités dont la liste figure en annexe du présent arrêté, ainsi que les établissements associés, sont autorisés à mettre en place des modalités expérimentales permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 susvisée.

Les formations faisant l'objet des modalités expérimentales mentionnées à l'alinéa précédent ainsi que la date et la durée de mise en œuvre sont fixées en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – L'arrêté du 9 septembre 2021 susvisé est modifié comme suit :

Dans les caractéristiques du projet de l'université Clermont-Auvergne figurant dans l'annexe « Universités autorisées à mettre en place des modalités expérimentales sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 », les mots : « Création d'un double cursus, de quatre ans, pour les formations conduisant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute et au certificat de capacité d'orthoptiste avec le diplôme national de licence mention "Sciences pour la santé". Les référentiels des diplômes professionnels ne sont pas modifiés et la poursuite d'études est possible en master 1 » sont supprimés.

Art. 3. – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 avril 2022.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*
Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'offre de soins par intérim,*
C. LAMBERT

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*
A.-S. BARTHEZ

ANNEXE

UNIVERSITÉS AUTORISÉES À METTRE EN PLACE DES MODALITÉS EXPÉRIMENTALES
SUR LE FONDEMENT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 39 DE LA LOI N° 2013-660 DU 22 JUILLET 2013

| Région | Université | Formations concernées | Caractéristiques du projet | Date de mise en œuvre et durée |
|----------------------|--|--|---|---|
| Auvergne Rhône-Alpes | Université Clermont Auvergne | Formation conduisant au : - Diplôme d'Etat d'ergothérapie - Certificat de capacité d'orthoptiste - Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute - Diplôme national de licence mention « sciences pour la santé » | - Création d'un double cursus pour les formations conduisant au diplôme d'Etat d'ergothérapie ou au certificat de capacité d'orthoptiste ou pour les trois premières années de la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapie et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé » ; - Admission directe en 2 ^{ème} année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'ergothérapie ou au certificat de capacité d'orthoptiste pour des étudiants ayant validé 60 crédits ECTS de la première année de la licence « Sciences pour la santé » dans le parcours en adéquation avec la formation professionnelle et dans la limite de 50% du total des places offertes à la formation professionnelle ; - Admission directe en 2 ^o année de formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapie pour des étudiants ayant validé 60 crédits ECTS de la première année de la licence « Sciences pour la santé » dans le parcours en adéquation avec la formation professionnelle ». | Rentrée universitaire 2022-2023 _ 4ans |
| Bretagne | Université de Bretagne Occidentale | Formation conduisant au : Diplôme de licence professionnelle mention « diététique » | Création d'une licence professionnelle en 3 ans mention « Diététique ». | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |
| | Université de Bretagne Occidentale | Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier | Admission directe en 2 ^{ème} année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ayant validé 60 crédits ECTS dans la limite des places accordées par la Région. Le parcours proposé dans les deux dernières années de formation garantit un dispositif de professionnalisation suffisant pour compenser les capacités professionnelles non acquises en début de cursus. | Rentrée universitaire 2022-2023 _ 4ans |
| Grand Est | Université de Strasbourg | Formation conduisant au : Diplôme d'Etat de puéricultrice | Création d'un double cursus diplôme d'Etat de puéricultrice/diplôme national de master | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |
| Hauts de France | Université de Lille Université de Lille Et Université Polytechnique Hauts de France | Formation conduisant au : Diplôme d'Etat d'infirmier | Admission directe en 2 ^{ème} année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ayant validé 60 crédits ECTS et la mineure « sciences infirmières », dans la limite des places accordées par la Région. Le parcours proposé dans les deux dernières années de formation garantit un dispositif de professionnalisation suffisant pour compenser les capacités professionnelles non acquises en début de cursus. | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |
| | | Formation conduisant au : Diplôme de cadre de santé | Création d'un double cursus diplôme de cadre de santé/diplôme national de master avec trois mentions « management sectoriel », « management et administration des entreprises », « Sciences de l'éducation et de la formation ». | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |
| | Université de Picardie | Formation conduisant au : - Diplôme d'Etat d'infirmier ; - Diplôme d'Etat des manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Diplôme d'Etat de technicien de | Admission directe en 2 ^{ème} année de formation conduisant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical et d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ayant validé 60 crédits ECTS et la mineure « Sciences du soin », dans la limite des places accordées par la Région. Le parcours | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |

| Région | Université | Formations concernées | Caractéristiques du projet | Date de mise en œuvre et durée |
|--------------------|----------------------------|---|---|--|
| | | laboratoire médical | proposé dans les deux dernières années de formation garantit un dispositif de professionnalisation suffisant pour compenser les capacités professionnelles non acquises en début de cursus. | |
| Nouvelle Aquitaine | Université de Limoges | Formation conduisant au : Diplôme d'Etat d'infirmier | Admission directe en 2 ^{ème} année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ou du parcours LAS SPS ayant validé 60 crédits ECTS, dans la limite des places accordées par la Région. Le parcours proposé dans les deux dernières années de formation garantit un dispositif de professionnalisation suffisant pour compenser les capacités professionnelles non acquises en début de cursus. | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |
| Occitanie | Université de Toulouse III | Formation conduisant au : Diplôme d'Etat d'infirmier | Création d'un double cursus pour la formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ». | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans (Avenant au projet de Toulouse autorisé par l'arrêté du 09/09/2021) |
| PACA | Aix Marseille Université | Formation conduisant au : Diplôme d'Etat d'infirmier | <ul style="list-style-type: none"> - Admission directe en 2^{ème} année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, pour des étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS) ayant validé 60 crédits ECTS, dans la limite des places accordées par la Région, et réalisation d'un cursus de formation adapté selon le référentiel de formation et le programme de formation définis dans le dossier de demande expérimentation, garantissant les compétences et le volume d'heures de stage. L'admission se fait dans le cadre d'un institut de formation sous réserve de son autorisation par la région ; - Création d'un double cursus, de trois ans, pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et un diplôme national de licence mention « Sciences pour la santé ». | Rentrée universitaire 2022-2023 – 4 ans |

ancrage universitaire, le parcours proposé doit permettre une montée en compétences des Infirmières puéricultrices diplômées d'Etat.

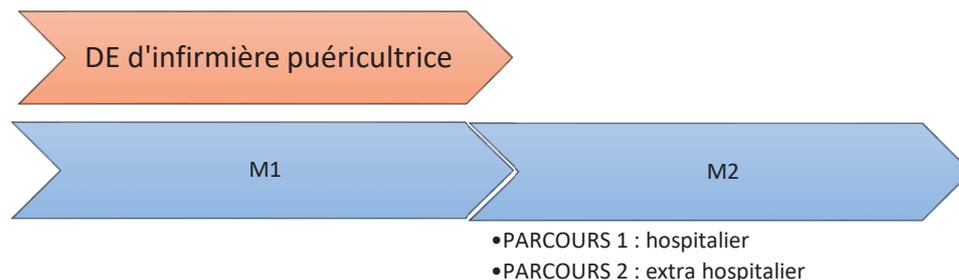
Cette « expérimentation » permise à la fois par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la santé, a pour objectif de faire face aux enjeux de santé publique de demain, notamment en termes de prévention, faire évoluer la formation et permettre la transformation des pratiques professionnelles dans une dimension interdisciplinaire et décloisonnée.

Elle fait référence :

- au **Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020** relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- et à l'**Arrêté du 25 juin 2020** relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- et l'**Arrêté du 12 décembre 1990** relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

Un projet partenarial est mis en œuvre entre l'Université de Strasbourg et l'Institut de Formation en Puériculture des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Filière des puéricultrices.

Il s'agit d'offrir la possibilité de suivre en parallèle de l'année de formation de spécialisation conduisant au DE d'infirmière puéricultrice, une formation universitaire permettant d'accéder, après une deuxième année de formation, au diplôme national de master.



Le cursus est organisé sur 2 ans :

- La 1^{ère} année, qui correspond au **Master 1**, est réalisé en parallèle du **DE d'infirmière puéricultrice**. Les enseignements sont les mêmes pour tous les étudiants y compris la recherche, l'anglais, méthodes et outils
- A l'issue de cette première année, tous les étudiants obtiennent le DE d'infirmière puéricultrice
- Au cours de la première année, les étudiants qui souhaitent poursuivre leur cursus universitaire, se positionnent selon le parcours spécialisé choisi en deuxième année :
 - soit un parcours hospitalier qui correspond à l'approfondissement des savoirs cliniques en pédiatrie, néonatalogie, urgences et réanimation
 - soit un parcours extra hospitalier qui correspond à l'approfondissement des savoirs en promotion de la santé, protection de l'enfance et posture managériale en structure d'accueil du jeune enfant

Contexte :

La formation actuelle des infirmières puéricultrices, d'une durée de 12 mois ou 1500 h (650h d'enseignement théorique et pratique, 710h de temps de stage, 140h de travaux dirigés et d'évaluation) s'appuie sur un programme et une réglementation 1983¹. L'attente forte d'évolution et de réforme de la formation s'inscrit dans la dynamique de transformation des études de santé². Le programme de 1983, est construit sur une logique d'acquisition de connaissances et de chronologie du développement de l'enfant. Un axe d'évolution de ce programme serait de l'inscrire dans une logique de développement des compétences.

La formation d'infirmière puéricultrice, infirmière spécialisée, est de permettre à l'étudiant de développer des compétences d'expertise clinique pour assurer des soins holistiques « dans l'intérêt supérieur de l'enfant »³ à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant, son développement, son éveil, son autonomie et sa socialisation.

La formation répond aux besoins de santé des enfants de la naissance à l'adolescence (à l'échelle nationale et territoriale), aux problématiques d'accès aux soins dans un contexte de tension démographique. La tension démographique des professionnels médicaux⁴ accentue la nécessité de former des professionnels, experts cliniques de l'enfant.

Objectifs du projet d'expérimentation et du double cursus :

- former des puéricultrices diplômées d'Etat sans prolongation de formation
- inscrire l'année de formation actuelle dans le système LMD en capitalisant des ECTS en vue d'accéder à une deuxième année de master
- créer de nouveaux parcours permettant aux puéricultrices de se spécialiser en pédiatrie, néonatalogie, promotion de la santé et d'acquérir une expertise clinique
- inscrire cette formation dans un parcours universitaire incluant des innovations pédagogiques
- développer des compétences professionnelles, des expertises au service de l'enfant et de sa famille
- développer la recherche appliquée en puériculture
- valoriser l'interprofessionnalité en renforçant les échanges entre les formations de puéricultrice, de maïeutique et des infirmiers en pratique avancée
- ~~- développer des parcours passerelles entre la formation de maïeutique et la formation de puéricultrice~~

Les compétences professionnelles visées :

¹ Arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice/ Programme de formation)

² Rapport IGAS N°2016-123R / IGAENR N°2017-043 « Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université : mise en œuvre des mesures 5, 6 et 13 de la Grande conférence de santé ».

³ L'article 3 de la convention internationale des Droits de l'enfant qui précise : *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*(20-11-1989)

⁴ Virey B. Motion Du SNPF du samedi 19 septembre 2020 : Quel avenir pour la pédiatrie ? <https://www.snpf.fr/wp-content/uploads/2020/10/CP-SEPTEMBRE-2020.pdf> Consulté le 26 février 2021

La formation proposerait une approche par compétences. Le contenu du programme⁵⁵ de formation est relativement souple pour adapter les contenus à l'évolution des connaissances, des besoins en santé de l'enfant et de la famille dans le respect de la déontologie, de l'éthique et dans un cadre pluriprofessionnel.

L'approche par compétences vise à former des praticiens réflexifs, en posture de recherche, autonomes et responsables dans les champs sanitaire, social et éducatif amenés à travailler, en collaboration avec d'autres professionnels, dans les secteurs de l'enfance en milieu hospitalier et extra hospitalier.

Cette approche par compétences répond également à des enjeux en terme d'insertion professionnelle pour les étudiants.

Un projet de réingénierie de la formation a été élaboré en 2008, retravaillé en 2017 à la DGOS mais non abouti à ce jour. En s'appuyant sur ce projet, l'IFP de Strasbourg a identifié et formulé les huit compétences ci-dessous :

1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants pour la mise en œuvre de soins adaptés
2. Concevoir, conduire et coordonner un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant
3. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité
4. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion et de protection de la santé de l'enfant
5. Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour des enfants
6. Gérer les ressources d'une structure d'accueil pour enfant
7. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques
8. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques

Création d'un double cursus universitaire Diplôme d'Etat de puéricultrice en 1 an

⁵⁵ Arrêté du 13 juillet 1983 : programme des études préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice

Il s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme d'Etat en soins infirmiers reconnu grade licence ~~ou d'un diplôme d'Etat de sage femmes reconnu grade master.~~

~~Pour les étudiants en maïeutique une passerelle est envisagée à partir du grade licence de maïeutique (180 ECTS) avec allègement et dispenses de certaines UE.~~

- La 1^{ère} année du double cursus, correspond au **Master 1** et est réalisé en parallèle du **DE d'infirmière puéricultrice**. Les enseignements sont les mêmes pour tous les étudiants y compris la recherche, l'anglais, méthodes et outils. Les enseignements du double cursus et du diplôme d'Etat préparent les étudiants à l'entrée en Master 2 (soit un parcours hospitalier, soit un parcours extra hospitalier)

La finalité de la formation proposée est de développer des compétences spécifiques d'accompagnement des familles, de soutien à la parentalité et d'expertise clinique en puériculture.

Les objectifs sont de :

- former des professionnels réflexifs, compétents, autonomes et responsables dans les champs sanitaire, social et éducatif, amenés à travailler ensemble en transversalité dans les secteurs de l'enfance : en milieu hospitalier (maternité, néonatalogie, pédiatrie ce qui correspond aujourd'hui à 64% des professionnels⁶) , en extrahospitalier (activité libérale et hospitalisation à domicile, Protection Maternelle et Infantile-PMI, Aide Sociale à l'Enfance-ASE).
- former des professionnels à l'accompagnement des familles et au soutien à la parentalité
- former des spécialistes des soins à l'enfant⁷
- développer des compétences managériales nécessaires à la gestion des Etablissements d'Accueil du Jeune enfant, des services sanitaires ou à caractère social

Les adaptations proposées :

- concernant la formation conduisant au diplôme d'Etat :
 - l'évolution des modalités de la sélection pour l'entrée en formation est à prévoir pour la sélection de 2022. La sélection se ferait conformément aux textes en vigueur : Epreuves d'admissibilité → Tests psychotechniques et de culture générale en soins infirmiers mais enrichies d'un projet motivé argumenté lors d'un entretien. A partir de

⁶ Ibid.

⁷ ToubonJ., Avenard G. Rapport annuel 2017 consacré aux droits de l'enfant : au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 2017 <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2017/11/rapport-annuel-2017-consacre-aux-droits-de-lenfant-au-miroir-de-la> page 71 consulté le 26/02/2021

2023, tous les candidats pourraient être sélectionnés sur la base d'un projet motivé et d'un entretien.

- La déclinaison du contenu actuel de la formation en Unités d'Enseignements (UE) permettant la capitalisation de crédits ECTS
- Pour les étudiants qui souhaitent poursuivre vers le M2, le secteur du dernier stage pourrait être adapté en fonction du parcours envisagé
- Concernant la mise en œuvre du double cursus :
 - l'adjonction d'unités d'enseignements telles que la recherche, outils et méthodes, langue vivante, au cursus actuel de diplôme d'Etat.
- Le projet prévoit de garder le renforcement du partenariat et les mutualisations déjà engagées concernant certains enseignements, notamment l'allaitement avec la maïeutique (depuis 2020). Des enseignements communs, susceptibles d'être mutualisés ont été identifiés dans chacune des formations notamment : certains enseignements concernant la néonatalogie, la chirurgie néonatale, la pédiatrie et l'éthique
- Le projet initie la mutualisation d'enseignements avec les infirmiers en pratique avancée
- Le projet promeut l'évolution de la recherche appliquée en puériculture
- Les modalités d'évaluation théorique et clinique évoluent : évaluation de chaque Unité d'enseignement (UE), attribution de crédits européens
- Une langue étrangère (anglais) est introduite

Faisabilité du projet :

- Ce projet fait partie intégrante de la démarche d'universitarisation des formations de santé accompagnée par la nouvelle UFR médecine, maïeutique et Sciences de la Santé. Cette formation peut être suivie en formation initiale ou en formation continue. Des ressources humaines administratives et pédagogiques de l'IFP et de l'Unistra sont à mobiliser.
- Les locaux de l'IFP restent à disposition. Certains cours mutualisés avec les étudiants en pratique avancée et en maïeutique peuvent être délocalisés à la faculté.
- Un référent enseignant hospitalo-universitaire est porteur du projet
- Une collaboration avec le service scolarité de la faculté s'impose pour l'inscription administrative des étudiants
- Les ressources numériques et documentaires sont accessibles par l'équipe pédagogique et les étudiants
- L'année de formation conduisant au diplôme d'Etat de puéricultrice est actuellement financée par la région Grand Est pour les étudiants en continuum d'études (diplôme d'Etat d'infirmier) et ayant été financé par la Région Grand Est durant les trois années de formation initiales en IFSI. Une convention de partenariat tripartite est à envisager : Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formation Publics Alsacien des Professions de Santé (GCS-IFPAPS) / Région Grand Est/ UNISTRA
- Le projet est à soumettre pour validation à l'ARS et à la DREETS

- Echéance visée : rentrée septembre 2022 sans allongement de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice avec reconnaissance d'un grade Master 1.

Création d'une deuxième année de formation visant un parcours spécialisé (à partir de septembre 2023) :

- o soit un parcours hospitalier qui correspond à l'approfondissement des savoirs cliniques en pédiatrie, néonatalogie, urgences et réanimation
 - o soit un parcours extra hospitalier qui correspond à l'approfondissement des savoirs en promotion de la santé, protection de l'enfance et posture managériale en structure d'accueil du jeune enfant
- et permettant, à l'issue de cette deuxième année, d'acquérir **le diplôme national de Master 2**

Il s'adresse :

- à des puéricultrices D.E. en continuité d'études de la formation de puéricultrice **double cursus à partir de septembre 2022**
- à des puéricultrices D.E. qui ont bénéficié du programme 1983 sous réserve d'une validation ou d'une proposition d'aménagement de la formation par une instance compétente dans laquelle siègent des représentants de l'Université

Modalités de sélection :

- L'étudiant doit être titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice, avoir réalisé le **double cursus** et avoir capitalisé 240 ECTS (à compter de la rentrée de septembre 2022) et présenter un projet professionnel écrit, argumenté et soutenu lors d'un entretien selon l'orientation du parcours choisi.
- Pour les candidats qui ont bénéficié du programme 1983 : **présentation d'un CV, d'un projet professionnel écrit et d'une lettre de motivation argumentés et soutenus lors d'un entretien selon l'orientation du parcours choisi.** Selon le cas, une proposition d'aménagement de la formation par une instance compétente dans laquelle siègent des représentants de l'Université pourra être proposée.

La formation propose deux parcours :

- Parcours hospitalier : expertise clinique pédiatrique et néonatale
- Parcours extra hospitalier : expertise Promotion de la santé/Protection de l'enfance/Management

La formation est construite avec des unités d'enseignement communes à chacun des parcours. Chacune des expertises cliniques choisies induit un parcours spécifique de stage hospitalier ou extra hospitalier ainsi qu'une orientation spécifique du travail de recherche.

Les objectifs de formation en 2^{ème} année de master visent à :

- approfondir des connaissances

- développer des compétences professionnelles à un niveau d'expertise en pédiatrie et en néonatalogie : Soins de développement (1^{er} niveau), pratique certifiée en réanimation et urgences pédiatriques...
- développer des compétences professionnelles en vue de travailler en collaboration avec l'équipe médicale sur des activités⁸ pour lesquelles des responsabilités pourront lui être confiées en tant qu'expert de l'enfant. (Bilan de santé en école maternelle⁹, référent santé en établissement d'accueil du jeune enfant¹⁰, consultation de puéricultrice, puéricultrice d'orientation aux urgences, transport d'urgence des enfants, entretien précoce prénatal...)
- s'approprier une méthodologie de recherche en vue de l'évolution des pratiques professionnelles

Les adaptations proposées :

Création d'un parcours M2 : Création d'un parcours en lien avec les réalités de l'exercice de la profession afin de renforcer les compétences en secteur hospitalier ou extra hospitalier. Poursuite du parcours universitaire en Doctorat et développement de la recherche en sciences infirmières appliquées en puériculture.

Faisabilité du projet :

- Echéance visée : rentrée septembre 2023
- Ce projet fait partie intégrante de la démarche d'universitarisation des formations de santé accompagnée par la nouvelle UFR médecine, maïeutique et Sciences de la Santé. Cette formation peut être suivie en poursuite d'étude ou en formation continue. Des ressources humaines administratives et pédagogiques de l'IFP et de l'Unistra sont à mobiliser.
- Les locaux de l'IFP restent à disposition.
- Un référent enseignant hospitalo-universitaire est porteur du projet
- Une collaboration avec le service scolarité de la faculté s'impose pour l'inscription administrative des étudiants
- Les ressources numériques et documentaires sont accessibles par l'équipe pédagogique et les étudiants
- Une convention de partenariat tripartite est à envisager : Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formation Publics Alsacien des Professions de Santé (GCS-IFPAPS) / Région Grand Est/ UNISTRA

⁸Art. 51 de la loi HPST du 21 juillet 2009 permet le transfert d'actes ou d'activités de soins et de réorganisation des modes d'intervention auprès des patients.

⁹ Rédaction d'un protocole national du bilan de santé en école maternelle en cours

¹⁰ Rapport des 1000 premiers jours et Ordonnance no 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

- Le projet est à soumettre pour validation à l'ARS
- Ce projet va mobiliser des moyens financiers, humains et en ressources numériques.

Proposition d'organisation de la formation :

| | | | | |
|----------------|--|--------------|-------|----------------|
| Niveau | M1 Ouverture Septembre 2022 (DE + double cursus M1) | | | 60 ECTS |
| Domaine : | Santé/Sciences infirmières appliquées à la puériculture | | | |
| Parcours | Diplôme d'Etat de Puéricultrice + Parcours universitaire | | | |
| Volume horaire | M1 | 700h | 700h | 1400h |
| | | CM,TD,TP,TPG | Stage | |

| | | | | |
|----------------|--|--------------|-------|---|
| Niveau | M2 Ouverture Septembre 2023 | | | 60 ECTS |
| Domaine : | Santé/Sciences infirmières appliquées à la puériculture | | | |
| Parcours | Parcours d'expertise hospitalier : expertise clinique pédiatrique et néonatale ou extra hospitalier : expertise Promotion de la santé/Protection de l'enfant/Management | | | UE communes aux 2 parcours Expertise clinique développée lors du parcours de stage spécifique et du travail de recherche |
| Volume horaire | M2 | 700h | 700h | 1400h |
| | | CM,TD,TP,TPG | Stage | |

La création du département des sciences infirmières amène à la rédaction d'une gouvernance et d'un règlement intérieur. Différentes commissions seront créées : commission stratégique, commission pédagogique et commission de recherche.

Un comité de pilotage sera mis en place afin de suivre entre autres et spécifiquement la mise en œuvre de cette formation, la mutualisation de **certains enseignements** avec les partenaires visés par ce projet d'expérimentation (Puéricultrices, sages-femmes et infirmiers de pratique avancée) ~~et le dispositif passerelle proposé aux étudiants ou professionnels de la maïeutique~~ en assurant la représentativité des parties prenantes.

Les dispositifs envisagés seront créés en concordance avec les référentiels de compétences des formations de puéricultrices, d'infirmiers en pratique avancée ~~et de sage-femmes~~. Ce projet vient renforcer l'offre de formation universitaire.

Proposition de contenu et d'organisation de la formation :

La formation comporte des UE mutualisées avec les étudiants en pratique avancée. Certains enseignements identifiés pourront être mutualisés avec les étudiants en maïeutique.

Les enseignements mutualisés avec les sages-femmes correspondent à des domaines de prises en soins communs à ces 2 professions. Sont concernés :

S1 : pédiatrie périnatale et néonatale, diététique infantile /alimentation et la nutrition

S2 : pédopsychiatrie et handicap

Les enseignements mutualisés avec les IPA :

S1 : droit, législation, éthique, méthodes de travail dont la recherche bibliographique

S2 : analyse des pratiques professionnelles, raisonnement clinique

Les ressources pédagogiques de l'UNISTRA permettraient d'enrichir la formation en faisant appel à des ressources pédagogiques et humaines pour certaines UE, à titre d'exemple :

S1 : psychologie, sociologie, anthropologie : ressource Département d'Histoire des sciences de la Vie et de la Santé de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de l'Université de Strasbourg

La structuration de la formation serait déclinée en domaines, répartis sur les semestres selon le tableau ci-dessous.

Pour chaque domaine se déclinent plusieurs Unités d'Enseignement

SEMESTRE 1 ET 2

| Domaine | Intitulé | Semestre 1 | Semestre 2 |
|---------|--|------------|------------|
| 1 | Sciences humaines, biologiques et médicales | oui | oui |
| 2 | Pratique infirmière en puériculture | oui | oui |
| 3 | Concepts en sciences infirmières appliquées en puériculture | oui | oui |
| 4 | Fondements en management appliqués aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) | Non | oui |
| 5 | Analyse des données scientifiques | oui | oui |
| 6 | Formation clinique | oui | oui |

SEMESTRE 3 ET 4

| Domaine | Intitulé | Semestre 3 | Semestre 4 |
|---------|--|------------|------------|
| 1 | Sciences humaines, biologiques et médicales | oui | oui |
| 2 | Pratique infirmière en puériculture | oui | oui |
| 3 | Concepts en sciences infirmières appliquées en puériculture | oui | oui |
| 4 | Fondements en management appliqués aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) | oui | oui |
| 5 | Recherche | oui | oui |
| 6 | Formation clinique en stage | oui | oui |

Méthodes pédagogiques :

Les cours sont organisés en CM et TD . Des cours en distanciel synchrone et asynchrone sont possibles

Formation clinique :

Du fait de la variété des lieux d'exercice de la puéricultrice, des spécificités de la protection maternelle et infantile, de la richesse des lieux de stage hospitalier, chaque étudiant réalise un parcours de stage en extra hospitalier et en hospitalier durant **la première année, double cursus**. La durée prévisible de chaque stage est de 5 à 6 semaines.

Ce parcours, permet de découvrir les différents lieux d'exercice de la puéricultrice, les différentes missions qui lui sont confiées et permettent, pour les étudiants qui le souhaitent , de s'orienter vers une 2^e année de formation permettant de développer une expertise clinique.

Travail écrit : **mémoire de fin d'études (TEMFE)**

L'Unité d'enseignement en lien avec la recherche vise plusieurs objectifs :

- L'aptitude pour l'infirmière puéricultrice à participer à des projets d'études cliniques
- La capacité pour l'infirmière puéricultrice à développer des soins en équipe pluridisciplinaire à partir des résultats de recherche
- L'amélioration de la pratique de soins dans les situations de soins et sa capacité à faire des choix, prendre des décisions.

Année de DE + double cursus : travail écrit en lien avec une analyse critique de textes ou une analyse de pratiques professionnelles ...

Année de M2 : travail écrit en lien avec le parcours suivi. Ce travail peut prendre la forme soit d'un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, soit une analyse de la pratique professionnelle...

Ces travaux sont de réelles opportunités pour l'étudiant de se former et de s'initier à la démarche de recherche et de développer des capacités nécessaires à une compétence en recherche.

Evaluation :

Chaque UE est évaluée. Des regroupements d'évaluations peuvent être envisagés. Chaque évaluation donne lieu à deux sessions . Une session initiale , et une session dite de rattrapage.

Les modalités d'évaluation sont variées, écrites ou orales, individuelles ou collectives.

En DE + double cursus : le dispositif d'évaluation doit être conforme aux exigences de la DREETS en vue de la délivrance du diplôme d'Etat de puéricultrice conjointement à la délivrance du grade master 1.

Accompagnement individualisé :

L'individualisation du parcours repose sur un accompagnement. L'accompagnement est un élément clef du processus de formation ; Il renvoie à l'idée d'un cheminement : à la recherche du sens de l'activité professionnelle pour construire des repères, prendre ses marques dans un positionnement professionnel et pour progresser vers un savoir agir en situation. Dans la visée de l'individualisation du parcours et dans un souci de continuité, chaque étudiant est accompagné par un formateur durant son année de formation **pour favoriser sa professionnalisation**.

Conclusion :

La formation des infirmières puéricultrices est une formation attractive. 150 à 200 candidats se sont inscrits à la sélection ces 3 dernières années à l'IFP de Strasbourg pour un quota de 45 places. Il existe un vivier d'infirmiers(ères) qui souhaitent se spécialiser dans le domaine de la puériculture.

A ce jour, l'infirmière puéricultrice, formée en un an, est la seule profession paramédicale formée à prendre en charge les problèmes de santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence.

La reconnaissance d'une profession passe par la formation. Entrer dans un processus d'universitarisation permettra la valorisation de cette profession et contribuera pleinement à son attractivité. La formation des professionnels de santé constitue une pièce maitresse de notre système de santé. Ce projet d'expérimentation contribuera à l'évolution de cette profession et à une meilleure reconnaissance des compétences de ces professionnels spécialistes de l'enfant et de l'accompagnement à la parentalité. Il favorisera également l'inter professionnalité et la connaissance d'autres corps de métiers

Avis de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil académique de l'Université :

Le projet d'expérimentation sera porté à l'avis de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) au courant de l'année universitaire 2021/2022 selon le calendrier de l'Université. Le Conseil de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé a exprimé un vote favorable pour le dépôt de ce projet **en date du lundi 27 septembre 2021.**